

## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 Novembre 2022

- **Présents** : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, FOURGEAUD Sébastien, FRICAUD Jean Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie José, OZANNE Jean François, VILLEMUR Daniel
- **Absents excusés** : DOMINGUEZ Jean José (pouvoir à Daniel VILLEMUR ,..
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 30 Septembre 2022

### Ordre du jour

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter de délibérer sur un sujet non prévu à l'ordre du jour. Il s'agit d'une déconsignation de fonds pour régler une situation de travaux de démolitions du PPRT Antargaz.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'intégration de cette délibération dans la séance.

#### **1.Approbation du procès verbal de la séance du 30.septembre 2022.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **2.Demande de subvention corniche église..**

Se référant à la délibération prise au Conseil Municipal du 30.09.2000 à ce sujet,, Mr le Maire informe le Conseil que la demande de subvention DETR avait été suspendue par la Sous Préfecture dans l'attente de la mise aux normes de sécurité du bâtiment Mairie-Salle des Fêtes.

Ces travaux étant maintenant terminés et réceptionnés, il propose de réactiver cette demande de subvention.

Rappel du montant du devis initial : **5 000.00 € HT**

Subvention demandée à l'état : 2024.00 €

- au Département : 2024.00 €

- autofinancement : 1012.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les demandes de subvention et le plan de financement de l'opération.

#### **3.Demande de subvention pour remplacement de l'ensemble des ouvertures ouvrantes et fixes du bâtiment SdF Mairie**

Se référant à la délibération prise lors du Conseil Municipal à ce sujet , Mr le Maire informe le Conseil

qu'à la demande de la Sous Préfecture il convient d'indiquer les montants exacts et non arrondis à la virgule , pour la demande de subvention soit :

Montant fourniture et pose :	42 160.74 €
Subvention Département	16 864.29 €
Subvention DETR	16 864.29 €
Autofinancement	8 432.16 €

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du plan de financement exposé ci-dessus.

**.PPRT Déconsignation.**

Il s'agit de déconsigner la somme de

- **57 072.78 €** en faveur du groupement d'entreprises STTL/ACCHINI/JM pour sa situation N°3.

Le Conseil donne son accord pour déconsigner ces sommes , à l'unanimité .

A.Dupin fait le point de la procédure sur l'expropriation en cours . Le jugement devant fixer le montant de l'indemnité est attendu pour Novembre 2022.

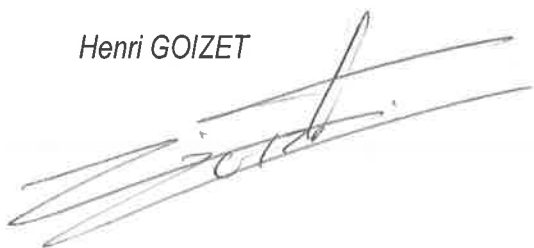
Questions diverses :

- Implantation des panneaux de rue
- Feu vert de la poste pour distribuer les nouveaux numéros et le courrier pour changements d'adresse auprès des organismes
- Répartition de la distribution
- Marché de Noël : 11 décembre
- Etude sur la possibilité d'intégrer un 2° silo dans le nouveau système de chauffage. A suivre

Plantation de clôture végétale pour les terrains issus des démolitions du PPRT et fourniture de broyage pour protection.

Le Maire,

Henri GOIZET



Le Secrétaire de séance,

André DUPIN

